



Avis du CESE sur le projet de schéma départemental d'itinéraires cyclables

Le Département présentera à la session du 22 décembre prochain son schéma départemental des itinéraires cyclables : « schéma départemental vélo 2017-2022 ».

Le 6 novembre 2017, Madame Catherine Luciani, directrice de la DDET (direction du développement, de l'environnement et des territoires) et Monsieur Pascal Roca, agent en charge des itinéraires cyclables et voies vertes au sein du service aménagement, ont présenté les grandes orientations du schéma et échangé avec les membres du CESE autour de ce projet.

Les membres du CESE ont été destinataires avant la rencontre du projet de schéma.

Présentation

« La mise en œuvre d'une stratégie de développement du vélo devra s'appuyer sur l'état actuel du réseau cyclable et des différents projets en cours réalisation. Le canal de la Robine constitue aujourd'hui un des linéaires les plus importants, assurant une liaison continue entre Narbonne et la mer ; il faut noter que le Grand Narbonne travaille actuellement à la résorption des discontinuités qui devrait permettre une connexion avec le canal du Midi. Deux itinéraires sont également à l'étude, et constitueront une ossature susceptible d'organiser une partie conséquente du futur réseau départemental :

- Le Canal du Midi, dont les études de faisabilité sont aujourd'hui achevées, ayant permis de réunir l'ensemble des partenaires institutionnels autour du projet (Conseil départemental, Conseil régional, DREAL, VNF...),

- La voie verte Canal du Midi à Montségur sur l'ancienne voie ferrée Bram-Lavelanet dont les premiers travaux d'aménagement et de sécurisation sont en cours depuis 3 ans».

Les objectifs :

- Développer un réseau d'itinéraires cyclables à partir de trois volets : l'identification des axes départementaux, la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage et les niveaux de cofinancement envisageables,*
- Mise en place de services complémentaires sur l'ensemble des thématiques cyclables, par une gouvernance en lien avec les acteurs locaux (ADT, CRT, EPCI, Conseil régional, VNF...) définissant des stratégies de développement sur le stationnement, l'intermodalité, l'accessibilité aux établissements d'enseignement, la location...,*
- Engager une politique de promotion, traitant des différentes formes de pratiques selon des supports de communication adaptés.*

Les enjeux du schéma :

- mettre en cohérence les aménagements de l'Aude avec les territoires limitrophes afin de tirer parti des flux touristiques identifiés,*
- donner les outils aux collectivités pour développer les pratiques,*
- soutenir le développement d'activités économiques touristiques (services location, accompagnement randonnée, mise en réseau hébergeurs...),*
- sensibiliser les collectivités à la création de voies de circulation douce et les Audois à l'utilisation des modes de déplacements doux.*

Echanges et questions

Quel accompagnement des collectivités locales et comment sont pris en compte les initiatives ou projets privés, à qui doivent-ils s'adresser ?

Effectivement, le réseau cyclable proposé par le Département ne permet pas une irrigation complète du territoire. Certains secteurs présentant un attrait touristique ne seront donc pas desservis par les axes principaux, les communautés de communes pourront se saisir de ce projet et solliciter des co-financements.

Les prestataires touristiques peuvent s'adresser à l'ADT qui gère le label « accueil vélo ». En matière d'aides financières pour les porteurs de projets privés, cela peut relever de la Région qui a la compétence « économique » et qui peut apporter des financements sur des projets privés

Quelle articulation avec les sites du Pays cathare ? Quelle offre d'hébergements adaptés à la clientèle ?

Le travail conduit avec les sites pôles dans le cadre de l'Acte 2 du Pays Cathare s'articule sur la « notion de parcours élargis » autour de chacun des sites

Pour les hébergements : l'offre est actuellement très développée sur le littoral, le fait d'avoir de la visibilité sur les futurs aménagements portés par les collectivités permettra aux porteurs de projets d'avancer et de construire leurs propres projets.

Quel lien avec les itinéraires VTT ?

Les VTT utilisent prioritairement les chemins de randonnée et non les itinéraires cyclables et généralement ce n'est pas le même public.

Y-a-t-il une harmonisation des signalétiques ?

Oui, la signalétique directionnelle sera identique partout répondant ainsi à l'arrêté ministériel du 31/07/2002.

Aujourd'hui est-il envisageable que tout aménagement routier soit doté d'une piste cyclable ?

Oui, cela est possible pour les nouveaux projets routiers ; par contre sur les anciennes infrastructures, cela n'est pas toujours possible (problème d'espace, de sécurité..) mais des itinéraires sont balisés sur les routes de « faibles trafics ».

Comment seront associés les pratiquants et les associations concernées ?

Il y aura les représentants des pratiquants dans les instances de gouvernance.

Avis du CESE

Les membres du CESE soulignent l'importance du développement des itinéraires cyclables pour favoriser globalement les mobilités dites « douces » dans les trajets quotidiens mais également en matière d'offre touristique.

En effet, les cyclotouristes constituent une clientèle importante pour le territoire départemental qui présente de nombreux attraits en la matière.

- **Communiquer sur cette offre**, la rendre accessible : *« C'est très bien de mettre en place un plan mais il faut le faire connaître, le partager »*.
Par exemple en mettant en place un numéro vert unique à l'échelle du département qui serait la référence en matière d'accueil, qui centraliserait les demandes et assurerait les renvois sur les territoires.
- **Inscrire cette offre en complémentarité avec l'ensemble des offres touristiques** existantes : *« la clientèle ciblée se déplace en famille et tous les membres ne pratiquent pas forcément le vélo »*.
- Inscrire ces itinéraires comme **un moyen de découverte de la destination Pays Cathare, ses châteaux, ses abbayes**, etc...
- Proposer une **offre d'hébergement répondant aux besoins des cyclotouristes** : intégrant par exemple des espaces de stationnement adaptés et sécurisés.
- **Proposer des services** du type « réparation » tout le long des itinéraires.
- Intégrer dans les circuits **des itinéraires variés permettant à tous pratiquants de construire son séjour selon son niveau de pratiques** (intégrer des cols, des dénivelés, prévoir des boucles, identifier les points patrimoniaux, etc.).
- **Associer les professionnels du tourisme** pour qu'ils construisent une offre cohérente ou qu'ils mettent en place un événement festif pour connaître cette offre.
- **S'appuyer sur les associations, les clubs locaux regroupant des pratiquants** pour tester cette offre et s'assurer de construire des itinéraires qui répondent aux attentes.
- **Développer des pistes cyclables sécurisées en ville qui permettraient aux touristes** de découvrir la ville mais également **aux habitants de les utiliser pour leurs trajets quotidiens**
- Développer **la connexion entre pistes cyclables interurbaines et pistes cyclables urbaines**

Le CESE souhaite que tous les aménagements routiers futurs (nouvelles infrastructures ou réaménagement de voies) portés par le Département intègrent désormais un aménagement cyclable. Ce qui pourrait aussi inciter les autres opérateurs ou collectivités à prendre la même orientation.